

F41 ARMES

F41G APPAREILS DE VISÉE; POINTAGE (aspects optiques G02B)

- 1/00 Appareils de visée** (pour le tir indirect F41G 3/16; viseur de bombardement F41G 3/24)
- 1/01 . caractérisés par l'effet visuel créé par la superposition des formes géométriques du guidon et du cran de mire (F41G 1/42 a priorité) [5]
- 1/02 . Guidons
- 1/027 . . à lentille [5]
- 1/033 . . réglables [5]
- 1/04 . . Dispositifs de protection pour guidons
- 1/06 . Crans de mire
- 1/08 . . à lumière
- 1/10 . . à encoche
- 1/12 . . à ligne ou marque autre qu'une encoche
- 1/14 . . à lentille
- 1/16 . . Mécanismes de réglage des crans de mire; Montures des crans de mire
- 1/17 . . . Appareils de visée à éléments interchangeables, c. à d. jeux de plusieurs dispositifs de visée, disposés au choix sur la ligne de visée [5]
- 1/18 . . . Indicateurs de déclic avec détentés à ressort
- 1/20 . . . dégrossissage et précision
- 1/22 . . . Brides à friction
- 1/24 . . . crémaillère et pignon; levier; articulation
- 1/26 . . . vis
- 1/28 . . . cale; came; excentrique
- 1/30 . Appareils de visée à réflexion spécialement adaptés aux armes à feu individuelles ou aux pièces d'artillerie (appareils de visée à réflexion en général G02B)
- 1/32 . Appareils de visée de nuit, p.ex. luminescents
- 1/34 . . combinés à une source de lumière, p.ex. projecteur
- 1/35 . . . pour éclairer la cible [5]
- 1/36 . . . à une source de lumière infrarouge
- 1/38 . Appareils de visée télescopiques spécialement adaptés aux armes à feu individuelles ou aux pièces d'artillerie (appareils de visée télescopiques en général G02B); Leurs supports ou leurs montures
- 1/387 . . Montage des appareils de visée télescopiques sur les armes à feu individuelles [5]
- 1/393 . . Montage des appareils de visée télescopiques sur les pièces d'artillerie; Mécanismes pour transmettre les mouvements de l'appareil de visée au canon associé [5]
- 1/40 . Appareils de visée périscopiques spécialement adaptés aux armes à feu individuelles ou aux pièces d'artillerie (appareils de visée périscopiques en général G02B); Leurs supports ou leurs montures
- 1/41 . . Montage des appareils de visée périscopiques sur les armes à feu individuelles [5]
- 1/42 . Appareils de visée à tube; Montants de hausse
- 1/44 . Dispositifs de réglage à niveau à alcool, p.ex. pour corriger l'inclinaison
- 1/46 . pour utilisations particulières
- 1/467 . . pour le tir à l'arc [5]
- 1/473 . . pour l'indication de correction de vitesse ou de distance, p.ex. sur les fusils ou les fusils de chasse [5]
- 1/48 . . pour lancer des grenades au moyen de fusils
- 1/50 . . pour mortiers de tranchée
- 1/52 . . pour fusils ou fusils de chasse ayant deux ou plusieurs canons, ou adaptés pour tirer différentes sortes de munitions, p.ex. balle ou plombs
- 1/54 . Dispositifs pour essais ou vérifications
- 3/00 Dispositifs de pointage** (dispositifs de visée F41G 1/00; détermination de la direction, de la distance ou de la vitesse utilisant des ondes radio ou d'autres ondes G01S; calculateurs G06; antennes H01Q)
- 3/02 . utilisant une ligne de visée indépendante, p.ex. télépointeur
- 3/04 . pour la dispersion du tir d'une batterie
- 3/06 . avec télémètre (télémètres en soi G01C)
- 3/08 . avec correcteurs de vitesse, direction, température, pression ou humidité de l'atmosphère (métrologie G01)
- 3/10 . avec correcteurs d'inclinaison des tourillons
- 3/12 . avec correcteurs de vitesse initiale ou de température de la poudre
- 3/14 . Dispositifs de tir indirect
- 3/16 . . Dispositifs de visée adaptés pour le pointage indirect
- 3/18 . . Dispositifs à cible auxiliaire adaptés pour le tir indirect
- 3/20 . . spécialement adaptés pour l'artillerie de montagne
- 3/22 . pour armes montées sur véhicule, p.ex. sur un avion
- 3/24 . . Viseurs de bombardement
- 3/26 . Appareils d'instruction ou d'entraînement pour le pointage
- 3/28 . . Appareils à échelle réduite (modèles ou cartes en relief G09B)
- 3/30 . . Appareils pour "bien pointé" des canons
- 3/32 . Dispositifs pour essais ou pour vérifications
- 5/00 Systèmes de commande de pointage en hauteur et en direction pour canons** (supports d'armes à feu permettant le pointage en hauteur ou en direction, p.ex. affûts, F41A 27/00; calculateurs G06)
- 5/02 . n'utilisant que des moyens mécaniques pour la commande à distance
- 5/04 . utilisant des moyens hydrauliques pour la commande à distance
- 5/06 . utilisant des moyens électriques pour la commande à distance
- 5/08 . Systèmes au sol de poursuite des cibles aériennes
- 5/12 . par action acoustique
- 5/14 . pour canons montés sur véhicules
- 5/16 . . à commande gyroscopique
- 5/18 . . Systèmes de poursuite pour canons montés sur avion
- 5/20 . . pour canons sur les navires
- 5/22 . . . compensant le roulis ou le tangage
- 5/24 . . pour canons sur chars de combat
- 5/26 . Appareils pour essais ou vérifications

- 7/00 Systèmes de commande de guidage pour missiles autopropulsés** (commandes de vol B64C, G05D 1/00; projectiles autopropulsés ou missiles comportant des systèmes de commande uniquement installés à bord F42B 15/01; torpilles-roquettes F42B 17/00; torpilles marines ou mines marines ayant des moyens de propulsion autonomes F42B 19/00; localisation en utilisant des ondes radio ou d'autres ondes G01S; sous l'aspect calculateur G06)
- 7/20 . basés sur une observation permanente de la position de la cible **[3]**
- 7/22 . . Systèmes autodirecteurs **[3]**
- 7/24 . . Systèmes de guidage sur faisceau directeur (balises à faisceau de balayage conique à cet effet G01S 1/42) **[3]**
- 7/26 . . . Systèmes de guidage optique **[3]**
- 7/28 . . . Systèmes de guidage radio **[3]**
- 7/30 . . Systèmes de guidage à liaison de commande **[3]**
- 7/32 . . . pour les missiles guidés par fil **[3]**
- 7/34 . basés sur des données prédéterminées de la position de la cible **[3]**
- 7/36 . . utilisant des références inertielles **[3]**
- 9/00 Systèmes de commande des missiles ou projectiles, non prévus ailleurs**
- 9/02 . pour le bombardement (viseurs de bombardement F41G 3/24)
- 11/00 Parties constitutives des appareils de pointage ou de visée; Accessoires**